15 - Attribution d'une subvention au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de la Vallée de l'Ognon - Opération Jardiner naturellement

Mme TISSIER, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur : En 2011, l'élaboration d'une charte «Jardiner, naturellement !» a permis de créer une nouvelle dynamique sur le jardinage naturel en Franche-Comté, incitant à réduire, voire supprimer l'utilisation des pesticides. Portée par le CPIE de la Vallée de l'Ognon, elle a été soutenue techniquement et financièrement par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Cette charte s'adresse aux enseignes distributrices de produits phytosanitaires. Les jardineries, magasins de bricolage et libres-services agricoles signataires se sont engagés à promouvoir les matériels, les techniques et solutions privilégiant un jardinage sans pesticides afin de baisser durablement la vente de pesticides tout en augmentant en contrepartie la vente d'articles alternatifs. Les vendeurs ont bénéficié de formations et de fiches conseils à remettre aux clients. Un programme d'animations et de sensibilisation sur cette thématique tout au long de l'année a été initié par les signataires. En 2012, 58 magasins sont signataires sur les 4 départements, 51 communes, 6 communautés d'agglomération, 36 communautés de communes et 6 syndicats de traitement des déchets (2 sur Besançon : Bricomarché et Leroy-Merlin).

Un site internet dédié a été créé : http://www.jardiner-naturellement.org/

La Ville était partenaire de l'opération en 2012. Les actions menées ont concerné la sensibilisation du grand public dans les deux magasins signataires, l'organisation d'un événementiel sur le territoire «Entrez dans mon jardin naturellement!» fin juin, des animations dans le cadre de la Cité des Plantes et du Salon Habitat.

Des fiches-conseils, présentoirs, affiches, stop-rayons et porte-fiches ont été conçus et distribués aux partenaires avec notamment une mise à disposition dans les magasins signataires. Les vendeurs ont été formés au jardinage naturel à Besançon. Des enquêtes mystères permettent d'évaluer l'impact de la formation. Sur le plan de la communication, des articles de presse quotidienne et interviews radio, des informations sur le site internet dédié sont parus.

En 2013, sur le territoire de Besançon, il est prévu de faire adhérer un à deux nouveaux établissements, poursuivre les animations, la formation des vendeurs et leur évaluation. Une communication régulière sera effectuée.

Une charte sera également rédigée à l'attention des jardiniers amateurs qui pourront s'engager en signant directement en ligne.

Un bilan général annuel sera présenté aux membres du comité de pilotage dont fait partie la Ville de Besançon.

Au niveau de la Ville, cette action est complémentaire aux actions engagées dans le cadre du plan de désherbage communal.

Le coût total du projet pour 2013 est estimé à 142 210 €. L'Agence de l'Eau accompagne le projet à hauteur de 50 %. La structure apporte un financement de 20,5 %. En complément, les collectivités et syndicats de traitement des déchets sont sollicités. La Ville l'est à hauteur de 1 500 € (1,1 % du coût global).

En cas d'accord, la somme de 1 500 € sera prélevée sur la ligne 65.830/6574 CS 10003 qu'il conviendra d'abonder, lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice, par un mouvement de crédits de 1 000 € en provenance de la ligne 011.830/6042 CS 10003.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur le versement d'une subvention de 1 500 € au CPIE de la Vallée de l'Ognon.

«M. LE MAIRE: C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 avril 2013.